

Souffler, piston, forges en fonte et fer, étans, engrenages en fonte, roues de broutettes, lames de scies, clous, outils de menuiserie, de cordonnier, etc., etc.;
Cuir, fil de chaîne, fil cordonnet, boutons, dés à coudre, peignes, quincaillerie, etc., etc.

Ces marchandises et objets seront vendus par lots dans l'état où ils se trouvent et à la livraison, sans que les acquéreurs puissent, sous quelque prétexte que ce soit, prétendre aucune diminution du prix de leur adjudication, attendu la facilité accordée de tout examiner avant la vente.

Les adjudicataires seront tenus de payer les droits d'octroi, de prendre livraison dès le jour ou le lendemain de la vente, et au plus tard dans les trois jours qui suivront, à peine de temps écoulé de voir revendre à leur folle enchère; enfin, de payer avant la livraison le montant de leur adjudication entre les mains du trésorier des invalides.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

La Direction des Affaires indigènes met en adjudication la fourrière du bois nécessaire à la nourriture des chevaux des cavaliers d'escorte pendant l'année 1879 (environ 1,300 kilogrammes par mois).

Les soumissions, sous pli cacheté, seront reçues au secrétariat de la direction jusqu'au samedi 21 décembre à 10 heures du matin. Elles seront ouvertes le même jour à 4 heures de l'après-midi.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

2-2

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Affaires jugées par les tribunaux supérieur, correctionnel et de simple police pendant le mois de novembre 1878.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR.

Brémont (Jules)..... Condamné à un an et un jour de prison pour tentative de vol de poix.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Tomahia o Mahiti et Teia o Mahiti v..... Condamnés chacun à 25 francs d'amende pour coups et blessures récidivés.
Lambert (Joseph)..... Condamné à 10 francs d'amende pour violence exercée sur un mulâtre.
Apua à Terai v..... Condamné à 2 ans de prison pour vol d'un demi-pain et d'une boîte de saumon.
Apua à Terai v..... Condamné à 10 mois de prison pour vol en contumace avec le prime d'écoulement.
Taitira à Teahaua v..... Condamné à 6 mois de prison pour vol.
Marae à Moerua v..... Condamné à 6 mois d'emprisonnement pour blessures par imprudence.
Obemara à Parahi, dit Vari..... Condamné à 30 francs d'amende pour rébellion de son.
Bamideiré (Suzanne)..... Condamné à 50 francs d'amende pour coups au sieur Lépoulle.
Taitira à Teahaua v..... Condamné à 15 jours de prison et 25 francs d'amende pour outrage à la pudeur.
Piri à Moerua v..... Condamné à 1 mois de prison pour vol.
Pe à Papa, dit Nui Nui v..... Condamné à 3 mois de prison pour vol.
Amura à Teia v..... Condamné à 6 jours de prison pour coups et blessures.
Taitira à Teahaua v..... Condamné à 10 francs d'amende pour incitation à la rébellion.
Achou au Chien-Lai-Chin, n° 185..... Condamné à 10 francs d'amende pour incitation à la rébellion.
Taitira à Teahaua v..... Condamné à 25 francs d'amende pour avoir mis le feu sans autorisation à des herbes sèches.

Deux condamnations à la prison pour ivresse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Quatre condamnations pour ivresse.
Une condamnation pour rébellion d'hommes libres dans un délit.
Une condamnation pour rébellion de hommes indigènes dans un délit.
Deux condamnations, divagation d'ordres.

Paspette, le 9 décembre 1878.

Le Greffier des tribunaux,
G. VINCENT.

(Traduction.)

Te mau ohia i haavaia o te mau Tipiruna, te Tipiruna rahi, correction et le hara rii i roto i te avare ra novembre 1878.

TRIBUNAL RAHI.

Brémont (Jules)..... Faaitia hia hoo matahi et hoo matahi i roto i te auri no te taitira rii i te cia i te mau.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Tomahia o Mahiti et Teia o Mahiti v..... Faaitia hia i te utu rii 25 f. no te moneo et te teipirahi rii mau.
Lambert (Joseph)..... Faaitia hia i te utu 10 f. no te rava rii i te rava pua i nia i te hoo metel.
Apua à Terai v..... Faaitia hia i te utu 10 f. no te rava rii i te rava pua i nia i te hoo metel.
Apua à Terai v..... Faaitia hia hoo auru auru i roto i te auri no te cia i te mau rii i te utu i nia rii.
Taitira à Teahaua v..... Faaitia hia o aua auri i roto i te auri no te cia, Faaitia hia i te utu 10 f. no te parapara mau rii rii rii rii rii.
Obemara à Parahi, dit Vari..... Faaitia hia i te utu o tere auru auru no te faaitia i te utu.
Bamideiré (Suzanne)..... Faaitia hia i te utu o tere auru auru no te faaitia i te utu.
Taitira à Teahaua v..... Faaitia hia 15 matahi i roto i te auri et te utu o 25 f. no te mau mau.

Piri à Moerua..... Faaitia hia o aua auri i roto i te auri no te cia.
Pe à Papa, dit Nui Nui v..... Faaitia hia o aua auri i roto i te auri no te cia.
Amura à Teia v..... Faaitia hia o aua auri i roto i te auri no te cia.
Taitira à Teahaua..... Faaitia hia o aua auri i roto i te auri no te cia.
Archie au Chien-Lai-Chin, n° 185..... Hoo a hoo et te utu o tere i te auri no te cia.

E piti faaitia rii i roto i te auri no te taitira.

HARA RII NAHAI.

E mau faaitia rii no te taitira.
Hoo faaitia rii no te taitira i te mau aita taitira i roto i te taitira hoo auru.
Hoo faaitia rii no te taitira i te mau aita taitira i roto i te taitira hoo auru.
E piti faaitia rii no te taitira hoo auru i te taitira.

Paspette, le 9 no taitira 1878.

Te Taitira no te mau tipiruna.

G. VINCENT.

HAUTE-COUR TAHITIENNE
Troisième Session de l'année 1877

PRÉSIDENCE DE M. PINAUDIER.

Audience du 13 juillet 1877.

Paspette rava no le 13 juillet 1877.

N° 156.

N° 156.

Sur la présentation faite d'office à la cour par le ministère public des décisions comme n'ayant pas été frappées d'appel dans les délais, ainsi qu'il le déclare, savoir :

1° Un jugement du conseil du district de Pare du 9 septembre 1876, rendu entre le sieur Hoomari à Taitira, demeurant à Pare, et le sieur Teahaua à Taitira, au sujet de la terre Teahaua, que ce jugement déclare être la propriété dudit Hoomari;

2° Un jugement du conseil du district de Pare du 23 ou 29 novembre 1876, rendu entre les dames Aveia à Nana et Teupara à Nana, d'un côté, et le sieur Hoomari (démoures non indiqués), au sujet des limites entre les terres Teahaua et Hama;

3° Un jugement du conseil du district de Pare du 6 décembre 1876, rendu entre le sieur Pao à Oné, d'un côté, et le sieur Hoomari à Oné, d'un autre côté, au sujet des terres Teahaua, Teahaua, Teahaua et Teahaua, que ce jugement déclare être la propriété dudit Pao à Oné;

4° Un jugement du conseil du district d'Arue du 5 mars 1877, rendu entre le sieur Anoua à Pao et le sieur Teahaua à Pao, au sujet de la terre Teahaua, que ledit jugement attribue par moitié aux deux parties en cause;

5° Un jugement du conseil du district d'Otepiti d'Arue du 21 décembre 1874, rendu entre le sieur Teahaua, demeurant à Otepiti, et le sieur Apua, demeurant dans le district de Teahaua, au sujet de la plantation qui se trouve sur la terre Teahaua;

6° Un jugement du même conseil du 25 octobre 1876, rendu entre le sieur Teahaua et le sieur Teahaua, demeurant à Otepiti, au sujet de la terre Teahaua et de ses plantations, que ledit jugement partage par moitié entre les deux parties;

7° Un jugement du même conseil du 25 octobre 1876, rendu entre le sieur Teahaua, demeurant à Potehaua, et le sieur Teahaua, demeurant à Teahaua, au sujet des plantations existant sur la terre Teahaua, que ledit jugement partage entre les deux parties par moitié, le côté sud à Teahaua et le côté nord à Teahaua;

Considérant que les jugements précités, non frappés d'appel selon les déclarations du ministère public, et par lui présentés à l'honorable, n'ont rien de contraire à la loi, et que, par suite, il est juste de les homologuer;

Le Cour homologue purement et simplement, pour servir leur plein et entier effet, les sept jugements ci-dessus datés et analysés.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paspette, le 13 décembre 1878.

Jusqu'à présent pour avoir de la bonne musique, on dépendait de l'étranger; on comptait sur l'arrivée d'un navire amiral pour suppléer à ces besoins artistiques.

Grâce à la direction intelligente et dévouée de M. Lantier, notre faiblesse locale fait des progrès remarquables et nous allons devenir un corps de musique que l'on entendra avec plaisir.

Hier soir jeudi, elle a joué des morceaux qui ont été particulièrement remarqués pour leur ensemble et leur précision. Elle a terminé par la *Marsillaise*, qui a été accueillie par les vivants enthousiastes de l'assistance.

La gilette *Hinarii* est arrivée de San Francisco, hier dans la nuit, apportant un courrier.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Reçu du Courrier de San Francisco.

FRANCE

Paris, 14 novembre. — Le résultat des élections des délégués municipaux indique que onze départements, représentés en ce moment par 21 députés conservateurs, ont été gagnés par les républicains, qui n'ont pas perdu un seul département. On pense que dans le prochain Sénat les républicains auront une majorité de 12 à 15 voix.

Versailles, 4 novembre. — La Chambre des Députés a invalidé l'élection du bonapartiste Leroux. Au cours des débats, Paul de Cassagnac a été rappelé à l'ordre pour avoir interrompu un des orateurs en disant qu'il n'y avait rien de commun entre les bonapartistes et le président Mac-Mahon, qui s'était parjuré.

Marseille, 4 novembre. — La municipalité a adopté par 26 voix contre 7 une motion en faveur d'une amnistie générale pour les communistes.

Paris, 5 novembre. — Les renseignements officiels reçus des départements où ont eu lieu les élections des délégués municipaux, le 27 octobre dernier, pour l'élection des nouveaux sénateurs, confirment les résultats prévus jusqu'à ce jour. Ces délégués sénatoriaux se réuniront le 5 janvier prochain au chef-lieu de chaque département à l'effet d'élire les nouveaux sénateurs. On pense que les républicains emporteront 46 élections sur 76, ce qui leur donnera un gain de 28 sièges au Sénat.

ALLEMAGNE.

Londres, 2 octobre. — Dans une lettre qu'ils ont adressée au pape, les évêques déposés ont refusé d'obéir à l'ultimatum du prince de Bismarck relativement à leur soumission aux lois de mai. Les nonces de Bavière et d'Autriche sont chargés d'une mission confidentielle auprès de Bismarck, mais le succès de cette mission est douteux. L'Allemagne ne fera aucune concession et le Vatican ne peut céder.

Berlin, 19 octobre. — Le Reichstag allemand a adopté aujourd'hui le projet de loi anti-socialiste par 221 voix contre 149. Les deux sections des conservateurs et des nationaux libéraux, auxquels se sont joints quelques indépendants libéraux, ont voté en faveur du projet de loi. Le prince de Bismarck a lu le message impérial qui prononce la clôture du Reichstag.

Berlin, 28 octobre. — La Gazette, journal officiel, annonce que, conformément aux dispositions de la loi contre le socialisme, on a supprimé diverses associations socialistes, une à Bade, deux à Brunswick, quatre en Westphalie et quatre en Saxe. La publication d'une feuille socialiste a été interdite à Mecklenbourg, une à Bade et deux en Saxe.

END OF UNIT

ESPAGNE.
New-York, 26 octobre. — On mande de Madrid : Un nommé Juan Moncasi a tiré hier soir le roi Alphonse. Il a été arrêté et inculpé. On a procédé aujourd'hui à son interrogatoire. Lorsqu'on lui adressa la question suivante : « Quel était votre projet en quittant votre domicile du bord de la mer pour venir à Madrid ? » il a répondu adoucissamment : « Je suis venu ici pour tuer le roi ». Moncasi a été ensuite reconduit à sa cellule. Il n'est affilié à la société de l'Internationale que depuis son arrivée à Madrid. On dit que le roi a demandé que Moncasi ne fût point exécuté, mais qu'il a été condamné à un emprisonnement à terme. Un *Drum* a été célébré dans la cathédrale et dans les autres églises de la ville. Le roi a reçu des télégrammes de félicitations de toutes les parties du monde.

Madrid, 29 octobre. — La police a saisi dix-huit bouteilles de dynamite dans une maison près de Madrid. A cette occasion, des arrestations ont été opérées. Le procès de Juan Moncasi est commencé.

12
AFFAIRES D'ORIENT

Belgrade, 2 octobre. — Les nouvelles qui arrivent de Bosnie indiquent que les Turcs et les insurgés ont renoncé à résister ouvertement ; ils sont convaincus qu'ils ne peuvent plus recevoir d'aide matérielle de la Porte à moins qu'il ne surgisse de nouvelles complications. Plus de quatre mille insurgés ont fui en Serbie, ou ils ont été dispersés et internés. Parmi eux se trouvent deux pachas, deux

Pesth, 3 octobre. — Les pertes totales éprouvées jusqu'à ce jour par les troupes autrichiennes en Bosnie et en Herzégovine sont évaluées à 4 000 hommes.

Vienna, 4 octobre. — On télégraphie de Scragjevo : Les Autrichiens sont entrés ce matin à Visegrad, sans résistance. Les insurgés ont évacué à la hâte leurs retranchements, en abandonnant leurs tentes, leurs canons et leurs munitions. Les Autrichiens ont également occupé hier Gorazde et aujourd'hui ils sont entrés à Cajina. Dès à présent toute la Bosnie et l'Herzégovine sont entre les mains de l'armée d'occupation.

Constantinople, 4 octobre. — Le gouvernement a été informé que Saad Geiden, chef d'une bande de pirates, avait massacré par les Albanais, avec 156 hommes de ses troupes, pour avoir annoncé à la population qu'il avait reçu l'ordre de remettre la ville de Podgoritzia aux Monténégrins.

— Layard, ambassadeur anglais, ayant été informé que des pirates avaient fait leur apparition dans le golfe Persique et le golfe de Volz, a demandé à la Porte l'autorisation d'envoyer des navires de guerre anglais pour leur donner la chasse.

Londres, 10 octobre. — Une dépêche de Vienne porte que la Russie a informé les puissances qu'elle a suspendu le départ de ses troupes et les a invitées à se joindre à elle dans la remontrance énergique que le prince Lobanoff est autorisé à présenter à la Porte dans le but d'engager cette puissance à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les massacres des chrétiens.

Vienne, 14 octobre. — Quatre-vingt mille hommes de troupes vont être retirés de Bosnie et le reste des divisions va être placé sur le pied de paix.

Le 29 octobre. — On écrit de Pétra que la Russie et la Porte ont accordé à leurs troupes occuper simultanément le district des monts Rhodope. Une dépêche de Vienne annonce que de nouvelles complications sont à craindre. On dit que le Monténégro et la Roumanie refusent de relâcher leurs prisonniers tures tant qu'ils n'auront pas reçu le territoire qui leur revient d'après les stipulations du traité de Berlin, ainsi qu'une compensation pécuniaire pour les dépenses occasionnées par ces prisonniers.

Constantinople, 15 octobre. — Güssinji a été rendu aux Monténégriens et Wranja aux Serbes.

Londres, 18 octobre. — L'Autriche a invité le gouvernement serbe à notifier aux réfugiés bosniaques qu'une amnistie pleine et entière leur a été accordée.

Londres, 18 octobre. — Une dépêche de Vienne dit qu'une sorte de mystère paraît envelopper les mouvements des troupes russes. Ce qui est certain, c'est qu'ils gardent toujours les lignes de Tcha-

Bucharest, 19 octobre. — Le premier détachement de troupes roumaines a quitté Bucharest, jeudi, pour aller occuper la Dobroudja.

Londres, 22 octobre. — Une dépêche de Berlin annonce qu'un ukase du czar prescrit de ne délivrer de congés militaires que pour des motifs graves, lesquels, dans tous les cas, ne pourront se prolonger au-delà du mois de février. — Sir Stafford Northcote, chancelier de l'Echiquier, a admis dans un discours qu'il vient de

prononcer à Wolverhampton, qu'une nouvelle guerre n'était pas improbable. Il est impossible d'ignorer que chaque jour de nouvelles difficultés naissent de l'inexécution de certaines parties du traité de Berlin.

Londres, 22 octobre. — Une dépêche de Constantinople dit que le prince Lobanoff a informé Safvet Pacha, lundi dernier que les Russes ne quitteront pas les positions qu'ils occupent à Midia, Viza, Lutchor et Tchiflikoi avant que des mesures de sécurité n'aient été prises à l'égard des chrétiens fugitifs qui suivent l'armée russe. Les Turcs occupent des positions très-rapprochées de celles des Russes; ceux-ci ne quitteront Andrinople qu'après la ratification d'un traité définitif.

Constantinople, 26 octobre. — Backer Pacha a entrepris de compléter les fortifications de Constantinople dans le délai de deux mois. Le sultan a ordonné à Osman Pacha et au ministre de la guerre de lui donner toute l'assistance qu'il réclamera.

Constantinople, 28 octobre. — Le ministre Layard a été informé que des troupes russes venant de Rustschuk, de Shumla et de Varna continuent à arriver à Andrinople et autres lieux dans la Péninsule de l'Est.

Vienne 29 octobre. — Douze officiers autrichiens sont partis pour Téhéran, afin de réorganiser l'armée persane sur le modèle de l'armée autrichienne.

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} décembre 1898.

Situation de la Calaise agricole au 31 décembre 1978		F.	C.	s.	C.
ACTIF.					
Es dépit au brasid colonial.		35,000	00		
Cotes ou magasin.		103,089	00		
Id. id. id. Avances.		84,715	80		
Avances sur coton agréés.		6,938	60		
Egremes.		1,458	40		
Chargement du Nour (M)		11,396	63		
Prêts sur connaissances.		3,91	90		
Effets à recevoir.		3,340	31		
Prêts hypothécaires et avances.		17,331	31		
Intérêts dus sur ces prêts.		5,697	45		
Prêts simplifiés.		11,151	38		
Prêts hypothécaires.		1,817	38		
Intérêts dus sur ces prêts.		1,057	00		
Immeuble situé rue de la Cathédrale.		20,000	00		
Maison et terrain qu'il de l'Uranie.		41,139	20		
Terres en possession dans les districts.		25,808	80		
Mobilier, selos l'inventaire.		1,810	00		
Avances à régulariser.		851	63		
Déficit sur les avances (à composer l'an d'année).		6,603	25		
Prêt généraux (à composer l'an d'année).		13,769	64		
Emmanuel Lotz, M. perie sur coton (rembour- sable).		36,311	80		
Auch, Gougeon, perie sur coton (rembour- sable).		5	00		
Reben et Martiny (perie sur coton rembour- sable).		1,873	54		
M. Longossavio (perie sur coton rembour- sable).		286	73		
Société française d'Aliments /s c/ c/		102,078	16		
Caisse - Argant et bon.		35,597	78		
Total de l'actif.		320,221	97	320,221	97
PASSIF					
Avance due au service Local.		2,910	00		
Dépôts ou numéraire.		63,195	80		
Intérêts sur dépôts arrivés au 1 ^{er} janvier 1978		41	28		
Bons hypothécaires en circulation justifié.		183,000	00		
Académie indemnités (résidu).		5,248	96		
Compléments à payer.		9,363	98		
M. Longossavio (profit sur coton).		115	60		
M. Pagen (Louis) id.		286	91		
Total du passif.		322,477	81	322,477	81
Balance en faveur de la Calaise agricole.				238,644	79

Certifié conforme aux écritures:
Le Secrétaire trésorier, ADAM KULCZYCKI.

Vu : L'Ordonnateur, Président du Comité directeur
Eug. CHAMPY.

SUBSCRIPTION

En faveur des victimes de la Nouvelle-Calédonie.

On LIFE

PERSONNEL DE L'ARMÉE ET DU PORT		89	
GÉNÉRALISTE COLONIALE (Débarquement de Polaris).			
Pellings, lieutenant de grand-maître.....	10	Schacht, capitaine.....	2
Bernard, capitaine des ingénieurs.....	2	Bastard, id.....	2
Reches, brigadier.....	2	Kling, id.....	3
Sigaux, grand-maître.....	2	Reches, id.....	3
Chevrier, id.....	2	Saëli, id.....	2
Dercher, id.....	2	Thomas, id.....	2
Amad, id.....	2	Prieux, id.....	2

[illegible]

Ecole desseurs de St-Joseph de Cady.	30	+	Joseph Miller	0	2
Thayer	25	+	M ^{me} Sigaret	2	
Daniel	18	+			72
Total				288	
Montant des prestations faites.				3.099	95
Ensemble				3.384	93

